

# Réforme des rythmes scolaires

## Compte rendu de réunion du 6 mars 2013

**Présents :** Karine LURCIN, Jean-Pierre WALTER, M. BLACHE, 2 directrices d'écoles et 13 parents d'élèves élus (rédaction de ce CR : ATPE).

### Bilan du questionnaire distribué aux parents :

- 741 questionnaires rendus sur environ 1 020 distribués,
- Les mercredis : 22% des enfants vont au centre de loisirs,
- La majorité des activités extra scolaires sont des activités sportives,
- 58% se déroulent le soir après l'école,
- 72% des activités se font sur la commune,
- Environ 250 familles ne sont pas convaincues que ce rythme soit positif pour les enfants (4 jours et demi),
- Environ 150 pensent que cela ne changera rien.

**Position du Maire :** il souhaite adresser un courrier au DASEN (académie) pour confirmer la demande de report de l'application de la réforme à 2014. Il attirera l'attention sur le fait que l'emploi du temps hebdomadaire proposé par l'Académie est sujet à contre proposition.

**Information de M. BLACHE :** la confirmation du mercredi ou du samedi travaillé et la confirmation de l'emploi du temps définitif devront être arrêtées pour février 2014.

**Emploi du temps :** un point est fait concernant la proposition d'emploi du temps de l'académie et l'ATPE fait une contre proposition (voir page 2). M. Blache indique que les chrono - biologistes pensent qu'un regain de vigilance se fait sentir vers 15h00 (à titre personnel M. Blache ne partage pas cette position).

Mme LURCIN apporte des précisions concernant l'aspect financier pour les activités extra scolaires :

- La commune n'envisage pas de gratuité totale,
- La participation de la commune se fera à la hauteur de l'enveloppe budgétaire actuelle,
- Le financement de ces activités ne devrait pas poser de problème selon elle.

### Commission PEL :

La Mairie propose la mise en place d'une commission chargée de la mise en place du Plan Educatif Local (PEL), selon le plan présenté page 3. L'objet de cette commission est de répondre à 3 grandes problématiques :

- Le type d'activité à proposer aux enfants,
- Le financement (participation des parents, de la commune ...),
- La logistique (locaux, transport ...).

La première réunion de mise en place de cette commission PEL est prévue le mercredi 27 mars prochain à 18h30 à la Mairie Annexe, 2 avenue Mirabeau dont l'ordre du jour est :

- Définir la structure de cette commission,
- Définir un calendrier d'actions.

## Emplois du temps

Ci-dessous l'emploi du temps proposé par l'académie ainsi qu'une contre proposition faite par l'ATPE :

### Emploi du temps proposé par l'Académie

	08h30	11h30	13h30	14h00	16h00	
Lundi	Accueil	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	TAP	
Mardi	Accueil	Enseignement	Déjeuner	APC	Enseignement	TAP
Mercredi	Accueil	Enseignement				
Jeudi	Accueil	Enseignement	Déjeuner	APC	Enseignement	TAP
Vendredi	Accueil	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	TAP	

APC Activités pédagogiques complémentaires (soutien scolaire dispensé au gré des besoins de l'équipe enseignante)

TAP Temps d'activités périscolaires (activités culturelles et / ou sportives)

### Emploi du temps proposé par l'ATPE

	08h30	11h30	12h00	13h30	15h45	
Lundi	Accueil	Enseignement	APC	Déjeuner	Enseignement	TAP
Mardi	Accueil	Enseignement	APC	Déjeuner	Enseignement	TAP
Mercredi	Accueil	Enseignement				
Jeudi	Accueil	Enseignement	APC	Déjeuner	Enseignement	TAP
Vendredi	Accueil	Enseignement	APC	Déjeuner	Enseignement	TAP

### Justification de cette contre proposition :

- Les jours pleins sont tous identiques pour faciliter les rythmes des enfants, notamment des plus petits,
- Les après-midi toutes identiques permettent également de simplifier les problèmes logistiques des remplacements (M. BLACHE souhaite que le nombre d'heures par ½ journée et que le choix du mercredi ou du samedi soient identiques pour toutes les écoles de la circonscription : cette contreproposition semble mieux répondre à cette contrainte),
- L'APC (soutien scolaire) de 11h30 à 12h comme actuellement,
- Pas de changement sur la pause déjeuner, trop court cela ne laisserait pas le temps aux enfants de manger dans les écoles à grands effectifs et trop long, cela participerait trop à l'excitation et in fine à la fatigue des enfants,
- Les activités seraient privilégiées à la fin de la journée où moins de concentration est demandée et cela faciliterait l'organisation extrascolaire,
- NB : les activités extra scolaires (TAP) ne seront pas obligatoires.

**SCHEMA FONCTIONNEL  
Plan Educatif Local  
VILLE DE TRETS**

